



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 27
Voix favorables : 24
Voix défavorables : 1
Abstentions : 2

CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 22/09/2026

DELIBERATION

n° CEVE – 2026 – 30 – EEDU- 004

*relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques du
contrôle des connaissances et des compétences des diplômes
de l'Ecole de Droit de Toulouse, la Faculté d'Administration et communication, et TSM (EEDU)*

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment l'article 14.III,

Vu la charte des examens en vigueur,

Vu la délibération n°CEVE-2026-06-DEVE-001 du CEVE du 24 mars 2026 relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Le conseil des études et de la vie étudiante approuve les maquettes des formations de l'École de Droit de Toulouse, de la Faculté d'Administration et communication (EEDU), de l'Ecole de Management de Toulouse (TSM) pour 2026-2027 ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux et diplômes d'universités telles qu'annexées à la présente délibération.

**Le président du conseil des études et de la
vie étudiante,**

Hugues KENFACK

ANNEXES :

Formations modifiées 2026-2027

Licences

MCC EEDU-FC L3 DROIT PT Juriste de copropriété-2026-2027 -V2
--

Masters

MCC EEDU-FC MASTER DROIT DES AFFAIRES PT Juriste d'entreprises d'assurances (JEA)-2026-2027 -V2
MCC EEDU-FOAD M2 Droit des Affaires-PT-Cracovie-2026-2027 -V2
MCC EEDU-FOAD MASTER DROIT DES AFFAIRES-PT Droit des assurances-2026-2027 -V2
MCC EEDU-FOAD MASTER DROIT SOCIAL PT Droit social de l'entreprise-2026-2027 -V2
MCC EEDU-FC M2 DROIT DE LA SANTE PT Expertise de Justice, Professionnels de la Santé-2026-2027

Diplômes d'université

MCC EEDU-DU-Expert Technique et Juridique en Immobilier-2026-2027 -V2
MCC EEDU-FC DU Droit Pénitentiaire-2026-2027 -V2
MCC EEDU-FC DU Expertise de Justice, Professionnels de la Santé-2026-2027 -V2

Type Diplôme : LICENCE		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT	
PARCOURS-TYPE	Juriste de Copropriété	
Session LICENCE	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf après décision du Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages Si la formation n'est pas suivie dans le cadre d'un contrat d'alternance (Apprentissage ou Professionnalisation), un stage d'une durée de 3 mois donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport d'activité réalisé pendant le stage (UE6). Les stagiaires de formation professionnelle, hors bénéficiaires du PRF, justifiant d'une expérience suffisante dans le domaine, peuvent, à l'appréciation du responsable de la formation, être dispensés du stage d'application.		
Autres modalités Lorsque la formation est suivie dans le cadre d'un contrat d'alternance, l'UE6 donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un projet professionnel appliqué (PPA).		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen /		
Seconde chance Il est organisé une session de seconde chance donnant aux étudiants la possibilité de valider les unités d'enseignement qui leur ont fait défaut sur les deux semestres. La session de seconde chance pour les 2 semestres aura lieu au mois de juin ou de septembre. Peuvent se présenter en seconde chance tous étudiants ajournés à un semestre quel que soit le motif de ce résultat (Absence ou note inférieure à la moyenne). L'étudiant « admis par compensation » ne peut pas bénéficier de la seconde chance. L'étudiant compose sur les UE non validées en session 1, à l'exception des UE en contrôle continu dont les notes sont reportées en seconde chance. Les épreuves de la session de seconde chance, prennent la forme d'oraux, lorsqu'il existe un tirage au sort entre plusieurs matières en session 1, un nouveau tirage est organisé en session de seconde chance.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20.		
Compensation Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation. Seule l'UE6 Pratique professionnelle (stage/alternance) n'est pas compensable et doit être validée isolément.		
Note éliminatoire /		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
<u>Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</u> <u>Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</u>		

LICENCE 3		DROIT												1ère session			Seconde session/chance		Observation 1 ^{re} session d'examen		
Parcours-type		Juriste de Copropriété												Contrôle Continu	Contrôle Terminal		Contrôle Terminal				
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	Nature	Durée			
Semestre	S1	SEMESTRE 5																			
Bloc	S1	RNCP38186BC07 - Situer un problème de droit dans son contexte																			
UE	S1	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération NCEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.						10	10	Oui	Oui										
Matière	S1	Droit général des biens	Porteur		21				8	Non	Oui	CC&CT	CC1 - CT 2	2	Écrit	4	Oral	Ecrit de 4h transverse au droit général des biens et au droit de la copropriété. Quizz sur l'ensemble des matières en CC			
Matière	S1	Droit de la copropriété:					2 - à supprimer														
Matière	S1	Les éléments structurels de la copropriété	Porteur		14		1														
Matière	S1	Organes et gouvernance de la copropriété	Porteur		14		1														
Matière	S1	Droits et obligations des copropriétaires	Porteur		12									1							
Matière	S1	Pratiques professionnelles de la copropriété	Porteur			18			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1		Quizz			
UE	S1	UE 2 : Droits des contrats et de la construction						10	10	Oui	Oui										
Matière	S1	Droit de la construction	Porteur		21				4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	Oral				
Matière	S1	Pratique du droit des assurances	Porteur		18				2		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1					
Matière	S1	Urbanisme	Porteur		15				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1	Oral				
Matière	S1	Techniques du bâtiment et diagnostics techniques	Porteur		21				2		Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	1					
Bloc	S1	RNCP38186BC06 - Identifier et résoudre un problème juridique																			
UE	S1	UE 3 : Contentieux et procédures						10	10	Oui	Oui										
Matière	S1	Introduction au droit processuel	Porteur		18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5	Oral				
Matière	S1	Gestion des procédures et copropriétés en difficulté	Porteur		26				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5	Oral				
Matière	S1	Prévention-traitement du contentieux	Porteur			21			6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	1	Oral	Projet en groupe avec soutenance			
		Total semestre 5			180	39		30	6	Non	Oui					14					
Semestre	S2	SEMESTRE 6																			
Bloc	S2	RNCP38186BC08 - Agir et communiquer dans un contexte juridique																			
UE	S2	UE4 : Gestion administrative et juridique						8	8	Oui	Oui										
Matière	S2	Gestion financière et comptable	Porteur		18				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral	La modalité d'examen de chaque matière sera déterminée par chaque enseignant			
Matière	S2	Droit des sociétés	Porteur		18				2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	Oral				
Matière	S2	Déontologie et statut du Syndic de copropriété	Porteur		12				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral				
Matière	S2	Droit du travail et ressources humaines	Porteur		27				2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral				
Bloc	S2	UE 5 : Environnement technique et langue																			
UE	S2	UE 5 : Environnement technique et langue																			
Matière	S2	Gestion du stress et de l'humain	Porteur			18			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral				
Matière	S2	Valorisation du parcours professionnel	Porteur			3				Non	Oui										
Matière	S2	Simulation de médiation en copropriété	Porteur		3	7			1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral				
Matière	S2	Informatique « métier » et protection des données	Porteur		12				1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral				
Matière	S2	Langue vivante : Anglais	Porteur			18			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			Oral				
Bloc	S2	RNCP38186BC04 - Se positionner vis à vis d'un champ professionnel																			
UE	S2	UE 6 : Pratique professionnelle (stage/alternance)						16	16	Oui	Non										
		Simulation d'Assemblée générale de copropriété				7			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	Oral				
		Rapport d'activité / projet professionnel appliqué	Porteur			24			15	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Mémoire/Soutenance	3					
		Total semestre 6			90	77		30								5					
		Total année			270	116		60								19					

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
PARCOURS-TYPE	Juriste d'Entreprises d'Assurances	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours:		
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours:		
Stages		
Obligatoire pour les publics de formation continue. La durée minimale de ce stage est de 16 semaines par année de formation.		
Autres modalités		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
/		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validés isolément ou par compensation. En M2, l'UE 10 n'est pas compensable avec les autres UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Parcours-type		DROIT DES AFFAIRES									Session unique			Observation session d'exams
		Juriste d'entreprise d'assurances									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S1	SEMESTRE 1			30		Oui	Oui						
Bloc	RNCP38159BC06	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des					Oui	/						
UE	S1	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.	36		5	5	Oui	Oui						
Matière	S1	Environnement de l'assurance	6			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Matière	S1	Droit du contrat d'assurance	24			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	
Matière	S1	Assurance de protection juridique	6			1	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)					
Bloc	RNCP38159BC07	Fournir un appui juridique à la prise de décision en mobilisant le raisonnement juridique en droit des affaires					Oui	/						
UE	S1	UE 2 - Droit des obligations	57		9	9	Oui	Oui						
Matière	S1	Responsabilité civile délictuelle	21			5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S1	Régime général de l'obligation	18			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5	
Matière	S1	Droit des sûretés	18			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1,5	
Bloc	RNCP38159BC09	Gérer un contentieux en appliquant le droit des affaires					Oui	/						
UE	S1	UE 3 - Traitement juridique et extrajuridique des litiges	42		6	6	Oui	Oui			2			
Matière	S1	Procédure civile appliquée	27			4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S1	Modes alternatifs de règlement des différends	15			2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)	2	2			
Bloc	RNCP38159BC06	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des					Oui	/						
UE	S1	UE 4 - Mise en conformité des entreprises d'assurance		48	7	7	Oui	Oui			2			
Matière	S1	Protection des données dans le secteur de l'assurance		24		3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Compliance		24		4	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Bloc	RNCP38159BC01	Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques					Oui	/						
UE	S1	UE 5 - Compétences extra-juridiques en entreprise		39	3	3	Oui	Oui						
Matière	S1	Anglais		18		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Bureautique		15		2	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S1	Communication en milieu professionnel		6			Non	Oui						
		total semestre	135	87	30								12	
Semestre	S2	SEMESTRE 2					Oui	Oui						
Bloc	RNCP38159BC08	Négocier et rédiger des actes juridiques en droit des affaires					Oui	/						
UE	S2	UE 6 - Droit immobilier	66		10	10	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la construction	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S2	Droit des baux d'habitation	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S2	Droit de la copropriété	24			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	RNCP38159BC06	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des					Oui	/						
UE	S2	UE 7 - Droit des affaires	57		9	9	Oui	Oui						
Matière	S2	Droit de la consommation	24			4	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Droit du travail	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	2	
Matière	S3	Droit bancaire et financier	12			2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	1	
Bloc	RNCP38159BC06	Gérer la protection des intérêts juridiques d'une entité en mobilisant les dispositions et outils du droit des					Oui	/						
UE	S2	UE 8 - Protection du patrimoine	45		6	6	Oui	Oui						
Matière	S2	Voies et techniques de recouvrement	21			3	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	
Matière	S2	Droit patrimonial (régimes matrimoniaux et droit de l'entrepreneariat)	24			3	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Bloc	RNCP38159BC03	Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances					Oui	/						
UE	S2	UE 9 - Communication	0	33	3	3	Oui	Oui						
Matière	S2	Gestion des émotions pour une meilleure communication		9		1	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	
Matière	S2	Anglais		18		1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2			
Matière	S2	Communication en milieu professionnel		6		1	Non	Oui	CCI (CC Intégral)					
Bloc	RNCP38159BC04	Contribuer à la transformation en contexte professionnel					Oui	/						
UE	S2	UE 10 - Pratique professionnelle		14	2	2	Oui	Oui						
Matière	S2	PPA / stage (rapport d'alternance ou de stage)		14		2	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	1	
		total semestre	168	47	30	30							10	
		total année	303	134	60								22	
		total année avec exams								459				

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
Parcours-types	Droit des entreprises	
		Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
En master 2 : Au cours de l'année universitaire, l'apprenant en formation initiale ou en reprise d'étude devra : - soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. L'apprenant en formation continue devra : - soit réaliser un mémoire de recherche. - soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									Session unique		
Parcours-type		Droit des entreprises FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc	S1	Compétences Disciplinaires : Assurer la sécurisation des actes juridiques de l'entreprise (contrats d'affaires, prévention du risque juridique...)											
UE	S1	UE1 Droit civil : Droit des sûretés et garanties de crédit	Porté M1 DADA	37,5	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
UE	S1	UE2 Droit fiscal de l'entreprise et enregistrement	Porté M1 DADA	37,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h00
Bloc	S1	Compétences Disciplinaires : Assurer la gestion juridique de la vie de l'entreprise et de ses pratiques											
UE	S1	UE3 Droit de l'environnement	Porté M1 DADA	18	2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30
UE	S1	UE 4 Transmission des entreprises	Porté M1 DADE	18	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Bloc	S1	Compétences Disciplinaires : Gérer les contentieux et arbitrages (en collaboration ou non avec des cabinets d'avocats)											
UE	S1	UE5 Droit pénal des affaires	Porté M1 DADA	37,5	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30
UE	S1	UE6 Droit international privé	Porté M1 DADA	37,5	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Semestre	S1	Semestre 1		186	30		Oui	Oui					
Bloc	S2	Compétences transversales : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés											
UE	S2	UE7 Droit de la propriété intellectuelle	Porté M1 DADA	30	4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Bloc	S2	Compétences Disciplinaires : Assurer la sécurisation des actes juridiques de l'entreprise (contrats d'affaires, prévention du risque juridique...)											
UE	S2	UE8 Droit des entreprises en difficulté	Porté M1 DADA	37,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC2 / CT 5	2	Écrit	3h00
Bloc	S2	Compétences Disciplinaires : Gérer les contentieux et arbitrages (en collaboration ou non avec des cabinets d'avocats)											
UE	S2	UE9 Droit civil: Les contrats d'affaires	Porté M1 DADA	37,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h00
UE	S2	UE 10 Contentieux de l'entreprise	Porté M1 DADE	18									
Bloc	S2	Compétences Disciplinaires : Assurer la gestion juridique de la vie de l'entreprise et de ses pratiques											
UE	S2	UE11 Droit de la concurrence	Porté M1 DADA	37,5	6	6	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Bloc	S2	Compétences transversales : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances											
UE	S2	UE 12 Stage ou mémoire	Porteur		8	8	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			moire/Soutenance	
Semestre	S2	Semestre 2		160,5	30		Oui	Oui					
		TOTAL ANNEE		346,5	60								

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DES AFFAIRES	
Parcours-types	Droit des assurances	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1 : Français M2 : Français sauf aux UE4 et UE16 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Redoublement autorisé uniquement sur accord du Président après avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
En master 1 : S'il le souhaite, l'apprenant pourra effectuer un stage facultatif d'une durée minimale de 8 semaines dans le courant de l'année universitaire. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. En master 2 : Au cours de l'année universitaire, l'apprenant en formation initiale ou en reprise d'étude devra : - soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage aura pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences. - soit réaliser un mémoire de recherche. L'apprenant en formation continue devra : - soit réaliser un mémoire de recherche. - soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation. Dans tous les cas, le rapport rendu donnera lieu à une notation. Une note inférieure à 5/20 au mémoire de recherche ou au rapport d'activité est considérée comme éliminatoire.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Les apprenants qui financent le coût de formation à titre individuel, ont la possibilité de suivre chacune des années du parcours Master Droit des assurances sur une ou sur deux années universitaires, selon le rythme suivant : - <u>en Master 1</u> : Année 1 : Semestre 1 : UE1 - UE3 - UE4 - UE6 - UE9 / Semestre 2 : UE10 - UE13 - UE15 - UE18 Année 2 : Semestre 1 : UE2 - UE5 - UE7 - UE8 / Semestre 2 : UE11 - UE12 - UE14 - UE16 - UE17 - <u>en Master 2</u> : Année 1 : Semestre 3 : UE1 - UE2 - UE3 - UE4 - UE5 / Semestre 4 : UE9 - UE10 - UE11 - UE12 - UE13 Année 2 : Semestre 3 : UE6 - UE7 - UE8 / Semestre 4 : UE14 - UE15 - UE16 - UE17		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 1		DROIT DES AFFAIRES									Session unique		
Parcours-type		Droit des assurances FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
Bloc	S1	Compétences transversales : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances											
UE	S1	UE1 Anglais 1	Porteur	10	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S1	UE2 Anglais 2	Porteur	10	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S1	Compétences Disciplinaires : Assurer la sécurisation des actes juridiques de l'entreprise (contrats d'affaires, prévention du risque juridique...)											
UE	S1	UE3 Instruments de paiement et de crédit / Financement de l'entreprise	Porteur	37,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h00
UE	S1	UE4 Droit civil : Droit des sûretés et garanties de crédit	Porteur	37,5	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
UE	S1	UE5 Droit fiscal de l'entreprise et enregistrement	Porteur	37,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h00
Bloc	S1	Compétences Disciplinaires : Assurer la gestion juridique de la vie de l'entreprise et de ses pratiques											
UE	S1	UE6 Droit de l'environnement	Porteur	18	2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30
UE	S1	UE7 Assurance et systèmes d'indemnisation	Porteur	30	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Bloc	S1	Compétences Disciplinaires : Gérer les contentieux et arbitrages (en collaboration ou non avec des cabinets d'avocats)											
UE	S1	UE8 Droit pénal des affaires	Porteur	37,5	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral ou Écrit	1h30
UE	S1	UE9 Droit international privé	Porteur	37,5	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Semestre	S1	Semestre 1		255,5	30		Oui	Oui					
Bloc	S2	Compétences transversales : Communication spécialisée pour le transfert des connaissances											
UE	S2	UE10 Anglais 1	Porteur	10	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S2	UE11 Anglais 2	Porteur	10	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Bloc	S2	Compétences transversales : Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés											
UE	S2	UE12 Droit de la propriété intellectuelle	Porteur	30	2	2	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Bloc	S2	Compétences Disciplinaires : Assurer la sécurisation des actes juridiques de l'entreprise (contrats d'affaires, prévention du risque juridique...)											
UE	S2	UE13 Droit des entreprises en difficulté	Porteur	37,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC2 / CT 5	2	Écrit	3h00
UE	S2	UE14 Banques des marchés financiers	Porteur	37,5	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Bloc	S2	Compétences Disciplinaires : Gérer les contentieux et arbitrages (en collaboration ou non avec des cabinets d'avocats)											
UE	S2	UE15 Droit de l'assurance-vie	Porteur	30	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
UE	S2	UE16 Droit civil: Les contrats d'affaires	Porteur	37,5	7	7	Oui	Oui	CC&CT	CC 2 / CT 5	2	Écrit	3h00
Bloc	S2	Compétences Disciplinaires : Assurer la gestion juridique de la vie de l'entreprise et de ses pratiques											
UE	S2	UE17 Droit de la concurrence	Porteur	37,5	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
UE	S2	UE18 Contentieux fiscal	Porteur	37,5	3	3	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral	
Semestre	S2	Semestre 2		267,5	30		Oui	Oui					
		TOTAL ANNEE		523	60								

MASTER 2		DROIT DES AFFAIRES									Session unique		
Parcours-type		Droit des assurances FOAD									Contrôle Continu	Contrôle Terminal	
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Heures CM (en ligne)	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée
UE	S3	UE1 Droit des assurances	Porteur	30	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE2 Droit de la banque et des marchés financiers	Porteur	20	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE3 Déontologie financière	Porteur	10	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE4 Anglais financier	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE5 Entreprise bancaire et entreprise d'assurances (contrainte de gestion)	Porteur	20	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE6 Problèmes économiques de l'assurance et de la banque	Porteur	20	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE7 Droit pénal financier	Porteur	10	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S3	UE8 Professions banque-assurances, Intermédiaires	Porteur	20	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
Semestre	S3	Semestre 3		145	30	30	Oui	Oui					
UE	S4	UE9 Assurances de dommages	Porteur	25	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE10 Assurances de responsabilité civile	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE11 Protection juridique	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE12 Assurance accident corporel	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE13 Management du risque et solutions d'assurance	Porteur	30	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE14 Droit fiscal	Porteur	15	3	3	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE15 Investissements financiers	Porteur	20	4	4	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE16 Anglais financier	Porteur	15	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		2		
UE	S4	UE17 Rapport de stage / Rapport d'activité / Mémoire	Porteur		4	4	Oui	Oui	CT (Contrôle terminal)			Rapport/Mémoire	
Semestre	S4	Semestre 4		150	30	30	Oui	Oui					
		TOTAL ANNEE		295	60								

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT SOCIAL	
Parcours-type	Droit social de l'entreprise FOAD	
Session M1	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
Session M2	Session unique	
LANGUE ENSEIGNEMENT		
M1: Français sauf les UE1, 2, 8 et 9 dispensées en Anglais. / M2: Français sauf les UE1et 2 dispensées en Anglais		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf sur dérogation accordée par le Président sur proposition du jury d'examen.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
En Master 1 , S'il le souhaite, l'apprenant peut effectuer un stage d'une durée minimale d'une semaine dans le courant de l'année universitaire. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétence.		
En Master2 , Au cours de l'année universitaire,		
l'étudiant en formation initiale doit :		
- Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
- Soit réaliser un mémoire de recherche		
L'apprenant en reprise d'étude doit:		
- Soit effectuer un stage dans une entreprise ou une autre organisation, d'une durée minimale de trois mois. Ce stage a pour finalité de favoriser son insertion professionnelle en lui permettant d'acquérir et de valoriser des compétences.		
- Soit réaliser un mémoire de recherche,		
- Soit justifier d'une présence en entreprise pendant une période d'au moins deux mois et rédiger un rapport d'activité sur une thématique validée par le responsable de formation.		
Autres modalités		
/		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Condition d'obtention d'une moyenne de 10/20 à l'année . Les examens seront organisés en présentiel ou en distanciel. La modalité retenue sera communiquée au plus tard 1 mois avant la tenue des épreuves. Pour les matières évaluées à l'oral, les apprenants ayant participé aux sujets forum peuvent se voir attribuer jusqu'à 2 points sur 20 supplémentaires sur la note d'examen terminal, à la libre appréciation du l'examineur.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle de 10/20		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Type Diplôme : MASTER		
COMPOSANTE	DROIT	
MENTION	DROIT DE LA SANTE	
PARCOURS-TYPE	Expertise de justice, professionnels de la santé	
Session M2	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N° CEVE-2025-13-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury.		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Le candidat ayant obtenu le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, professionnels de santé de l'Université Toulouse Capitole" ou le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" peut postuler au M2 mention Droit de la santé, parcours Expertise de justice, professionnels de la santé. Dans ce cas, les notes obtenues en DU "Expertise judiciaire, professionnels de santé" ou en Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" en seront reprises en Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé" pour l'UE1, l'UE3, l'UE4, l'UE6 et l'UE7.		
Pour obtenir le Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de la santé", le stagiaire devra en outre valider l'épreuve de la matière "Prise en charge des données de santé" de l'UE1, l'UE2, l'épreuve "assurance et indemnisation" de l'UE3. Il devra également participer aux enseignements et évaluations de l'UE5.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
Session unique		
Seconde chance		
/		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne au moins égale à 10/20		
Compensation		
Les UE et les semestres sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE									Session unique			Observation session d'examens	
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de la santé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Semestre	S1	SEMESTRE 3	45,5	149,5	30		Oui	Oui							
Bloc	S1	RNCP38194BC01 - Mettre en œuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques RNCP38194BC07 - Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé 1/2 RNCP38194BC08 - Promouvoir la qualité, la sécurité, le développement durable en santé													
UE	S1	UE 1 : <u>Méthodologie scientifique et juridique</u>	13,5	14,5	6	6	Oui	Oui	CC&CT		6		1		
Matière	S1	Formation à la recherche juridique	6	3		3			CT (Contrôle terminal)	3			1	1 heure de recherche sur Légifrance	
Matière	S1	Méthodologie de recherche scientifique	4	3		2			CCI (CC Intégral)	2	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM	
Matière	S1	Les fondamentaux de la recherche scientifique	2											Matière non évaluée	
Matière	S1	Prise en charge des données de santé	1,5	8,5		1			CCI (CC Intégral)	1	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM	
Bloc	S1	RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés 1/2 RNCP38194BC06 - Intégrer le droit des patients dans sa pratique professionnelle RNCP38194BC07 - Contribuer à la gestion et l'organisation d'une stratégie et une gouvernance des structures de santé 2/2 RNCP38194BC09 - Participer à la gestion des ressources humaines des structures de santé													
UE	S1	UE 2 : <u>Introduction au droit de la santé</u>	6,5	69	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		6				
Matière	S1	Le système de santé	1,5	21		2			CCI (CC Intégral)		2			1 QCM	
Matière	S1	Introduction au droit des établissements médicaux sociaux		12										Matière non évaluée	
Matière	S1	Le droit de la relation de soin	2	21		2			CCI (CC Intégral)		2			1 QCM	
Matière	S1	Droit des contrats médicaux et gestion des établissements de santé privés	3	15		2			CCI (CC Intégral)		2			1 QCM	
Bloc	S1	RNCP38194BC02 - Mobiliser et produire des savoirs hautement spécialisés 2/2 RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 1/4													
UE	S1	UE 3 : <u>Régimes d'indemnisation</u>	25,5	66	18	18	Oui	Oui					4,5		
Matière	S1	Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24		12	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)				Écrit	3	Cas pratiques
Matière	S1	Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21											
Matière	S1	Assurances et indemnisation	6	21		6	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Ecrit	1,5	Cas pratiques	
		Total semestre 3	45,5	149,5	30										

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de la santé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coef	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Semestre	S2	SEMESTRE 4	72	98,5	30		Oui	Oui						
Bloc	S2	RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé 1/2												
UE	S2	UE 4: Cadre scientifique et juridique de l'expertise	15	18	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		4			
Matière	S2	Le cadre juridique de l'expertise devant le pôle social	9	9									Matière non évaluée	
Matière	S2	Méthodologie et validation scientifique	3	4,5		2			CCI (CC Intégral)		2		QCM	
Matière	S2	Analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5		3			CCI (CC Intégral)		2		QCM	
Bloc	S2	RNCP38194BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 2/4												
UE	S2	UE 5 : Mise en pratique de l'expertise	18,5	28	15	15	Oui	Oui	CC&CT		4	Écrit	3	Pour le contrôle continu: réalisation d'une expertise collective Pour le contrôle terminal: expertise individuelle
Matière	S2	Méthodologie de l'expertise	3	3		14			CC&CT	CC=5 / CT = 10	2	Écrit	3	
Matière	S2	Schéma directeur d'une expertise		3										
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12										
Matière	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - suivi des expertises collectives : 1 choix parmi les 5 options de spécialité parmi:		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 1		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 2		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 3		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 4		10										
	S2	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 5		10										
Matière	S2	La transaction	1,5			1			CCI (CC Intégral)	2	2			Cas pratique
Bloc	S2	RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé 2/2 RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 3/4												
UE	S2	UE 6 : Les différents acteurs et parcours de l'expertise	15	34,5	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	S2	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	L'expert devant les juridictions administratives	1,5	1,5										La matière n'est pas évaluée
Matière	S2	L'expert devant les juridictions pénales	1,5	3										La matière n'est pas évaluée
Matière	S2	Les outils et principes de la transaction	4,5	15		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	Le sapiteur, le collègue d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5		1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5										La matière n'est pas évaluée

MASTER 2		DROIT DE LA SANTE									Session unique			Observation session d'examens
Parcours-type		Expertise de justice, professionnels de la santé									Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM en ligne	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	S2	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 4/4												
UE	S2	UE 7 - Détermination et évaluation des préjudices	23,5	18	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	S2	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3		1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	Evaluation médicale du préjudice	11,5	9		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S2	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6		2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
		Total semestre 4	72	98,5	30									
		Total année	117,5	248	60								8,5	
			365,5											

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLÉ		Expertise de justice, professionnels de la santé
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Le candidat ayant obtenu le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, professionnels de santé de l'Université Toulouse Capitole" ou le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" peut postuler au M2 mention Droit de la santé, parcours Expertise de justice, professionnels de santé. Dans ce cas, les notes obtenues en DU "Expertise judiciaire, professionnels de santé" ou en Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" en seront reprises en Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé" pour l'UE1, l'UE3, l'UE4, l'UE6 et l'UE7. Le stagiaire devra cependant participer aux enseignements et aux cas pratiques de ces unités d'enseignement (à l'exception des enseignements de l'UE1, de l'UE4 et de l'UE6 et de la matière Outils spécifiques d'analyse du mouvement de l'UE7, Pour obtenir le Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé", le stagiaire devra en outre valider l'épreuve de la matière "Prise en charge des données de santé" de l'UE1, l'UE2, l'épreuve "assurance et indemnisation" de l'UE3. Il devra également participer aux enseignements et évaluations de l'UE5.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master		
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence		
Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Diplôme d'Université		Expertise de justice, professionnels de la santé								Session Unique			Observation session d'examens
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	S1	RNCP38194BC01 - Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques											
UE	S1	UE 1 : Méthodologie scientifique et juridique	12	6	6	Non	Oui	CC&CT		2		1	
Matière	S1	Formation à la recherche juridique	6	3	4			CT (Contrôle terminal)	3			1	1 heure de recherche sur Légifrance
Matière	S1	Méthodologie de recherche scientifique	4	3	2			CCI (CC Intégral)	2	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S1	Les fondamentaux de la recherche scientifique	2										Matière non évaluée
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 1/4											
UE	ANNUEL	UE 2 - Régimes d'indemnisation	19,5	45	18	Non	Oui					3	
Matière	ANNUEL	Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24	18	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Cas pratiques
Matière	ANNUEL	Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21									
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances											
		RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé											
UE	ANNUEL	UE 3 - Cadre scientifique et juridique de l'expertise	15	18	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		4			
Matière	ANNUEL	Le cadre juridique de l'expertise devant le pôle social	9	9									Matière non évaluée
Matière	ANNUEL	Méthodologie et validation scientifique	3	4,5	3			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Matière	ANNUEL	Analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5	2			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel											
		RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 2/4											
UE	ANNUEL	UE 4: Mise en pratique de l'expertise	17	28	15	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Méthodologie de l'expertise	3	3				CC&CT	CC=5 / CT = 10	2	Écrit	3	Pour le contrôle continu: réalisation d'une expertise collective Pour le contrôle terminal: expertise individuelle
Matière	ANNUEL	Schéma directeur d'une expertise		3									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - suivi des expertises collectives : 1 choix parmi les 5 options de spécialité parmi:		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 1		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 2		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 3		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 4		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 5		10									
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé											
		RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 3/4											
UE	ANNUEL	UE 5: Les différents acteurs et parcours de l'expertise	15	34,5	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12	3			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	L'expert devant les juridictions administratives	1,5	1,5									La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUEL	L'expert devant les juridictions pénales	1,5	3									La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUEL	Les outils et principes de la transaction	4,5	15	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Le sapiteur, le collège d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5									La matière n'est pas évaluée
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 4/4											
UE	ANNUEL	UE 6 - Détermination et évaluation des préjudices	23,5	18	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUEL	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3	2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Evaluation médicale du préjudice	11,5	9	2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
		Total année	102	149,50								7	

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Droit Pénitentiaire	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Une partie des enseignements se déroule en immersion dans une maison d'arrêt		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
L'ensemble des enseignements est évalué par la moyenne de deux notes :		
- Un travail d'exposé sur dossier thématique présenté en binôme faisant l'objet d'une note sur 20		
- Un grand oral portant sur un sujet transversal tiré d'une mise en situation faisant l'objet d'une note sur 20		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Si note supérieure ou égale à 10		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

[illegible]

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE	DROIT	
LIBELLÉ		Expertise de justice, professionnels de la santé
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2026-06-DEVE-001, relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Aucun stage n'est prévu		
Autres modalités		
Le candidat ayant obtenu le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, professionnels de santé de l'Université Toulouse Capitole" ou le Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" peut postuler au M2 mention Droit de la santé, parcours Expertise de justice, professionnels de santé. Dans ce cas, les notes obtenues en DU "Expertise judiciaire, professionnels de santé" ou en Diplôme d'Université "Expertise judiciaire, kinésithérapeute" en seront reprises en Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé" pour l'UE1, l'UE3, l'UE4, l'UE6 et l'UE7. Le stagiaire devra cependant participer aux enseignements et aux cas pratiques de ces unités d'enseignement (à l'exception des enseignements de l'UE1, de l'UE4 et de l'UE6 et de la matière Outils spécifiques d'analyse du mouvement de l'UE7, Pour obtenir le Master "Droit, Économie, Gestion, mention Droit de la santé, parcours type Expertise de justice, professionnels de santé", le stagiaire devra en outre valider l'épreuve de la matière "Prise en charge des données de santé" de l'UE1, l'UE2, l'épreuve "assurance et indemnisation" de l'UE3. Il devra également participer aux enseignements et évaluations de l'UE5.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Seconde chance		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Obtention d'une moyenne annuelle supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Compensation		
Les UE sont validées isolément ou par compensation.		
Note éliminatoire		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master		

Diplôme d'Université		Expertise de justice, professionnels de la santé								Session Unique			Observation session d'examens
										Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Heures CM	CM ligne	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Si CC&CT coef CC/CT	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée	
Bloc	S1	RNCP38194BC01 - Mettre en oeuvre les usages avancés et spécialisés des outils numériques											
UE	S1	UE 1 : Méthodologie scientifique et juridique	12	6	6	Non	Oui	CC&CT		2		1	
Matière	S1	Formation à la recherche juridique	6	3	4			CT (Contrôle terminal)	3			1	1 heure de recherche sur Légifrance
Matière	S1	Méthodologie de recherche scientifique	4	3	2			CCI (CC Intégral)	2	2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	S1	Les fondamentaux de la recherche scientifique	2										Matière non évaluée
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 1/4											
UE	ANNUEL	UE 2 - Régimes d'indemnisation	19,5	45	18	Non	Oui					3	
Matière	ANNUEL	Responsabilité du fait de l'activité médicale et système d'indemnisation	10,5	24	18	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Écrit	3	Cas pratiques
Matière	ANNUEL	Responsabilité civile et systèmes d'indemnisation	9	21									
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC03 - Mettre en œuvre une communication spécialisée pour le transfert de connaissances											
		RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé											
UE	ANNUEL	UE 3 - Cadre scientifique et juridique de l'expertise	15	18	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		4			
Matière	ANNUEL	Le cadre juridique de l'expertise devant le pôle social	9	9									Matière non évaluée
Matière	ANNUEL	Méthodologie et validation scientifique	3	4,5	3			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Matière	ANNUEL	Analyse et compréhension des décisions de justice	3	4,5	2			CCI (CC Intégral)		2			QCM
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC04 - Contribuer à la transformation en contexte professionnel											
		RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 2/4											
UE	ANNUEL	UE 4: Mise en pratique de l'expertise	17	28	15	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)			Oral/Écrit	3	
Matière	ANNUEL	Méthodologie de l'expertise	3	3				CC&CT	CC=5 / CT = 10	2	Écrit	3	Pour le contrôle continu: réalisation d'une expertise collective Pour le contrôle terminal: expertise individuelle
Matière	ANNUEL	Schéma directeur d'une expertise		3									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - cadre général	14	12									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - suivi des expertises collectives : 1 choix parmi les 5 options de spécialité parmi:		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 1		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 2		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 3		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 4		10									
Matière	ANNUEL	Cas pratique : réalisation d'une expertise - spécialité 5		10									
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC05 - Identifier le cadre normatif de la santé et des professions de santé											
		RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 3/4											
UE	ANNUEL	UE 5: Les différents acteurs et parcours de l'expertise	15	34,5	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUEL	Organisation juridictionnelle et principes fondamentaux du procès	3	12	3			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices pratiques ou de QCM
Matière	ANNUEL	L'expert devant les juridictions administratives	1,5	1,5									La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUEL	L'expert devant les juridictions pénales	1,5	3									La matière n'est pas évaluée
Matière	ANNUEL	Les outils et principes de la transaction	4,5	15	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Le sapiteur, le collège d'experts, la coexpertise - gestion des difficultés	3	1,5	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Obligations déontologiques de l'expert	1,5	1,5									La matière n'est pas évaluée
Blocs	ANNUEL	RNCP38194BC10 - Gérer les contentieux de la santé 4/4											
UE	ANNUEL	UE 6 - Détermination et évaluation des préjudices	23,5	18	5	Non	Oui	CCI (CC Intégral)		6			
Matière	ANNUEL	Approche expertale responsabilité civile et indemnisation	9	3	2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Evaluation médicale du préjudice	11,5	9	2			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
Matière	ANNUEL	Dommage corporel : mise en situation sur des cas pratiques	3	6	1			CCI (CC Intégral)		2			Peut prendre la forme d'exercices
		Total année	102	149,50								7	